

Adaptation de la procédure de qualification 2020 des employé-e-s de commerce CFC

Informations destinées aux candidates et candidats selon l'art. 32 OFPr (adultes)

Situation initiale

L'ordonnance du Conseil fédéral et les lignes directrices du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) relatives à l'adaptation de la procédure de qualification 2020 n'autorisent pas la tenue d'examens finaux écrits jusqu'au 16 octobre 2020. Les examens écrits sont remplacés par un entretien professionnel pour la partie orale et par un autre entretien professionnel pour la partie écrite de l'examen de fin d'apprentissage.

- ✓ Grâce à cette solution, vous pourrez, malgré la situation actuelle exceptionnelle, obtenir le certificat fédéral de capacité.

Durée et contenu des entretiens professionnels

Partie école

L'entretien professionnel (correspondant à un entretien d'examen structuré) dure **45 minutes** (il n'y a pas de temps de préparation). La note compte comme note finale de la partie école de l'examen de fin d'apprentissage.

L'entretien professionnel comprend les domaines « langue standard », « information/communication/administration » (ICA) et « économie et société » (E&S) et se fonde, pour ce qui est du contenu, sur les dispositions du plan de formation.

Durant cet entretien, vous prouvez que vous disposez du savoir approprié, que vous êtes en mesure de le mettre en œuvre de manière adaptée à la situation et que vous êtes capable d'exposer vos idées dans la langue standard.

- ✓ Vous vous êtes préparé-e de différentes façons à l'examen de fin d'apprentissage et, au niveau du contenu, votre préparation conserve toute sa validité.
- ✓ Sur le plan formel, l'examen a été considérablement simplifié.
- ✓ L'entretien professionnel tient compte de votre expérience professionnelle et de vie.



Dans le cadre de l'examen, on tiendra compte de manière appropriée du profil de formation (profil B ou E). On renoncera toutefois à l'évaluation de la (ou des) langue(s) étrangère(s).

- ✓ Vos connaissances en langue(s) étrangère(s) peuvent être certifiées par des diplômes professionnels ou linguistiques que vous avez déjà acquis.

L'entretien professionnel est mené par deux expert-e-s aux examens (enseignant-e-s en charge des domaines ICA et E&S) et se présente sous la forme d'un examen individuel.

- ✓ Afin de garantir des entretiens professionnels équitables et conçus en fonction de candidat-e-s adultes, la CSBFC a élaboré des directives contraignantes pour les expert-e-s aux examens. Vous trouverez celles-ci y compris des extraits spécifiques aux différents domaines de qualification sur le site de la CSBFC à partir du 25 mai 2020 : www.csbfc.ch > Informations spécialisées > Documents.

Partie entreprise

Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la formation, l'entretien professionnel dure **30 minutes**. La note compte comme note finale de la partie entreprise de l'examen de fin d'apprentissage.

- ✓ L'entretien professionnel est mené par deux expert-e-s aux examens conformément aux dispositions des branches de formation et d'examens. Le concept de la CIFIC Suisse relatif à l'examen de fin d'apprentissage « Pratique professionnelle – oral » (entretien professionnel et jeu de rôles) s'applique à la branche de formation et d'examens « Services et administration ». Ici rien ne change. Il s'agit là de la forme d'examen à laquelle vous vous êtes préparé-e.
- ✓ Durant cet entretien, vous prouvez que vous êtes capable d'évaluer votre expérience pratique et que vous disposez de capacités professionnelles. En outre, votre expérience professionnelle et de vie est prise en compte.

Renseignements

- ✓ En cas de questions, veuillez vous adresser à l'office de la formation professionnelle de votre canton, à l'institution qui vous a préparé-e à la partie école de l'examen de fin d'apprentissage ou à la représentation de votre branche de formation et d'examens.

Mesures de protection

- ✓ Nous vous prions de bien vouloir respecter les mesures de protection au lieu d'examen ainsi que les consignes des affiches de l'Office fédéral de la santé (OFS) « [Voici comment nous protéger](#) », notamment les indications relatives à l'utilisation des [transports publics](#).

**Nous vous souhaitons plein succès pour vos examens
et pour votre avenir!**